



LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

OBJECTIFS

- ➔ *Comprendre les enjeux de la loi du 11 février 2005*

PUBLIC

Tout public

CONCEPTION / ANIMATION

Formateurs APF

INFORMATIONS PRATIQUES

La durée de la formation, les dates, le lieu de l'intervention et le tarif sont à déterminer selon vos besoins et vos attentes

04.67.10.03.25

dd.34@apf.asso.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les nouveaux acteurs

- ➔ Réflexion sur les représentations autour du handicap
- ➔ La Caisse Nationale pour la Solidarité de l'Autonomie (CNSA)
- ➔ La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- ➔ Le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- ➔ Le Conseil National Constitutif des Personnes Handicapées (CNCPH)

La compensation

- ➔ Le droit à compensation
- ➔ L'évaluation des besoins
- ➔ Les différents moyens de compensation
- ➔ Exemples de compensation en fonction des déficiences et situations

Les ressources des personnes handicapées

- ➔ Les différentes ressources auxquelles peuvent prétendre les personnes handicapées
- ➔ L'allocation Adulte Handicapé (AAH)
- ➔ La retraite

Scolarité et emploi

- ➔ Education et formation
- ➔ Obligation d'emploi des personnes handicapées
- ➔ Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- ➔ Les Entreprises Adaptées (EA)

L'accessibilité

- ➔ L'accès à tout pour tous
- ➔ L'accès aux Etablissements Recevant du Public (ERP)
- ➔ L'accès aux locaux professionnels